

## ARRETE DE CIRCULATION



**Yvelines**  
Le Département

Le Chef de l'Unité Entretien et Exploitation de Rambouillet

VU le code de la route et notamment son article R 411-8,

VU l'arrêté départemental permanent N° AD 2023-641 en date du 31 août 2023 réglementant la circulation au droit des chantiers courants sur les routes départementales situées hors agglomération

VU le règlement de voirie départementale adopté par l'Assemblée Départementale le 24 septembre 1999,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1-8ème partie et spécialement son article R 135,

Affaire suivie par  
Stéphane BLEVIN  
Tél 01-61-31-29-89  
[s.blevin@sy-voirie.fr](mailto:s.blevin@sy-voirie.fr)

N° dossier : **111-2025**

### AUTORISE

L'entreprise **AXIANS- 62 BOULEVARD HENRI NAVIER-95150 TAVERNY**

à effectuer des travaux de **dépose de câbles de cuivre dans les chambres FT** sur la route départementale suivante (section hors agglomération) :

RD 988 PR 24+521 au PR 27+870 commune de **ROCHEFORT EN YVELINES**

**Du 25/09/2025 au 15/10/2025 (5 jours effectifs)**

dans les conditions suivantes :

- horaire des restrictions :

uniquement de jour (**08h00 – 17h00**)

- mesures d'exploitation selon les besoins du chantier :

CHANTIER FIXE

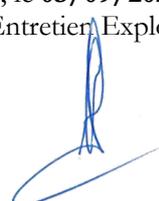
limitation de la vitesse à **50 km/h**

interdiction de stationner

interdiction de dépasser

L'entreprise aura la charge de la signalisation temporaire du chantier et sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation. Cette dernière devra être conforme aux dispositions en vigueur.

À RAMBOUILLET, le **03/09/2025**  
Le Chef de l'Unité Entretien Exploitation de Rambouillet



Philippe PIMBEL

Copie : Mairie de **ROCHEFORT EN YVELINES**

P.J. :

Fiche CF12 – Chantiers fixes – Léger empiètement – Circulation à double sens – Route à 2 voies

Fiche CF13 – Chantiers fixes – Fort empiètement – Circulation à double sens – Route à 2 voies

